

Commune de Notre Dame de Riez

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Le vingt-neuf avril deux mil vingt-quatre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES BALANGER Laurence, DILLET Sabrina, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, LE GAL Alain (donne pouvoir à Alain THUÉ).

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 24/04/2024

Date d'affichage : 24/04/2024

A été nommé secrétaire : M. Anthony VITALIEN

Objet des délibérations

SOMMAIRE

2024_04_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : convention relative au transfert du service commun système d'information Avenant n° 2

2024_04_02 – Salle polyvalente Constant Guyon : vérification triennale du Système de Sécurité Incendie

2024_04_03 – SYDEV : effacement du réseau électrique route des Garateries

2024_04_04 – Jurés d'assises 2025

2024_04_05 – Motion contre la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer révélée par la Préfecture maritime le 6 mars 2024

2024_04_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération : convention relative au transfert du service commun système d'information Avenant n° 2

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à une ou plusieurs de ses communes membres et, à un ou plusieurs établissements publics rattachés, de se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles.

La convention relative au transfert du service commun "Système d'information" depuis la commune de Saint Hilaire de Riez vers la Commune d'Agglomération a été signée le 20 janvier 2022, après approbation en conseil municipal le 20 décembre 2021.

Un avenant n° 1 a été signé le 17 mars 2023 par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, après approbation en conseil municipal le 23 janvier 2023.

Ce service commun contribue à la bonne gestion des deniers publics des collectivités et à l'optimisation de leur organisation.

Suite à la demande d'intégration du CCAS de Brétignolles sur Mer concernant son EHPAD, il apparaît aujourd'hui nécessaire, d'intégrer un nouvel adhérent à la convention.

Il faut délibérer pour approuver cette intégration par avenant n° 2.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,

Approuve l'avenant n° 2 à la convention relative au transfert du service commun système d'information,

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et toutes pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Arrivée de Mme Nadège BOUTET

2024_04_02 – Salle polyvalente Constant Guyon : vérification triennale du Système de Sécurité Incendie

En complément de la mission de contrôle technique effectuée dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon, et suite aux prescriptions de la Commission de Sécurité mentionnées dans le procès-verbal de sécurité du 21 décembre 2023, nous avons demandé un devis pour une mission triennale du Système de Sécurité Incendie.

Nous avons reçu une proposition de contrat de la Société ALPES CONTROLES de la Roche Sur Yon pour un montant de 600 € HT par visite pour la vérification triennale SSI.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité,
Accepte l'offre de la Société ALPES CONTROLES de la Roche sur Yon pour un montant de 600 € HT par visite pour la vérification triennale SSI à la salle polyvalente Constant Guyon.
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et toutes pièces relatives à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2024_04_03 – SYDEV : effacement du réseau électrique route des Garateries

La commune a sollicité le SYDEV pour la réalisation de travaux d'effacement du réseau électrique route des Garateries.

Le SYDEV accepte d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux après la signature d'une convention entre le syndicat d'électricité et la commune.

Le montant des travaux s'élève à 108 526 € HT soit 130 232 € TTC.

La participation de la commune est de 64 705 €.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Accepte la convention n° 2024.EFF.0049 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement du réseau électrique route des Garateries,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces relatives au dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2024_04_04– Jurés d'assises 2025

Monsieur le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

1 – FIGUREAU Françoise

2 – TURMEL Christophe

3 – LOGEART Bruno

4 – RAFFIN Jean

5 – VOISINE Anne épouse FERME

6 – GROISARD Emylien

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)

2024_04_05 – Motion contre la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer révélée par la Préfecture maritime le 6 mars 2024

Monsieur le Maire présente aux conseillers la motion que Yannick Moreau, Président de l'Association vendéenne des élus du littoral et Maire des Sables d'Olonne propose de voter en Conseil municipal pour réagir d'une même voix face aux propositions de l'Etat, après le dévoilement, sans concertation, de la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer.

Le Conseil municipal, après vote à l'unanimité :

Décide d'adopter la motion contre la cartographie des "zones propices" au développement de l'éolien en mer révélée par la Préfecture maritime le 6 mars 2024.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 1)

Divers

- **Elections européennes du 9 juin 2024**
- Préparation des bureaux de vote et permanence

- **Communauté d'Agglomération : nouvelle offre de transport**
- Information sur les réunions par bassin de vie

- **Terres de jeux 2024**
- Présentation du programme

- * Dates à retenir :

- *Conseil municipal (sous réserve de modification) :*
- Lundi 10 juin 2024
- Lundi 1 juillet 2024
- Lundi 2 septembre 2024
- Lundi 14 octobre 2024
- Lundi 18 novembre 2024
- Lundi 16 décembre 2024

- *Cérémonie du 8 mai 1945 :*
- Mercredi 8 mai 2024 à 11h15


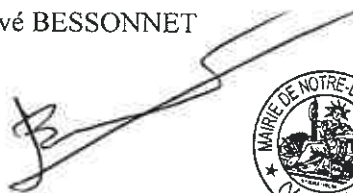
- *Inauguration de la Station d'épuration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à GIVRAND :*
- Samedi 25 mai 2024 à 10h00

- *Inauguration de la salle polyvalente Constant Guyon :*
- Samedi 21 septembre 2024 à 10h30

Fin de réunion : 22h00

Le procès-verbal du 29 avril 2024, n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En Mairie, le **10 JUIN 2024**
Le Maire
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,
Anthony VITALIEN

